MESURES D'EPAISSEUR

Procédure de vérification

a.- OBJET

Dispositions pour la vérification des matériels de mesure d'épaisseur.

b.- PRINCIPE

Comparaison avec un jeu de cales d'épaisseur de référence.

Ce jeu de cales d'épaisseur de référence peut être utilisé par plusieurs centres de production. Dans ce cas, chaque centre dispose du dossier complet des étalons (au minimum : copie du certificat d'étalonnage et de la fiche de circulation) et vérifie leur état lors de leur réception dans le centre.

c.- APPAREILLAGE/ÉQUIPEMENT

Jeu de cales d'épaisseur avec constats de vérification rattachés aux étalons nationaux et identifications propres.

Les cales sont choisies de manière à disposer de trois points de contrôle répartis sur l'étendue de mesure correspondant au contrôle. Si l'étendue de mesure est restreinte, deux cales encadrant cette étendue peuvent suffire.

Ce jeu de cales est considéré comme étant de référence et ne sert que pour le contrôle des appareils de mesure. Il est identifié et, hors le moment des vérifications, il est conservé dans son écrin et à l'abri de toutes sources d'endommagement.

Nota : Les cales d'épaisseur sont à changer ou à étalonner tous les 5 ans.

d.- PROCÉDURE

- Successivement, on mesure l'épaisseur de chacune des cales
- Cette mesure est répétée 3 fois
- On détermine l'écart entre la valeur de référence (Vr) et la valeur indiquée par l'appareil à vérifier (Vm) : Ec = Vr-Vm

Nota 1 : Quel que soit le signe de l'expression (Vr-Vm), Ec est pris comme étant une valeur toujours positive.
Nota 2 : Les mesures doivent se faire dans un local clos, à température comprise entre 15 et 25°C.

e.- EXPRESSION DES RÉSULTATS

Pour chaque valeur de référence, on calcule la moyenne des écarts des 3 mesures : $Em = \sum Ec/3$.
L'écart moyen est arrondi avec un chiffre après la virgule.

f.- VALEURS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION

Si l'écart obtenu pour chacun des points de référence reste inférieur à l'écart admis, les indications données par l'appareil de mesure sont prises comme telles.

Dans les autres cas, l'appareil est ré-étalonné ou remplacé.

Nota 1 : Un exemple de calcul est donné dans la pvi 212em01.
Nota 2 : Cette procédure est à considérer comme un moyen de justification de la vérification de l'appareil de mesure. Des procédures plus élaborées ou comparables sont acceptables. En cas de critères d'acceptation différents, il revient au centre de démontrer que les critères propres à CEKAL sont respectés.